

Géothermie profonde : se faire tordre le bras par d'autres cantons ?

Loïc Dobler (PS)

La véritable société à la manœuvre du projet de Géothermie à Glovelier (Haute-Sorne) est Geo-Energie-Suisse AG. Société inscrite au registre du commerce du canton de Zurich. Elle se définit elle-même comme un « faisceau de compétence en géothermie profonde ».

L'actionnariat de cette société est composé en très grande majorité d'entreprises en mains de cantons ou de communes d'autres régions du pays :

- Azienda Elettrica Ticinese, AET ;
- Elektrizitätswerk Der Stadt Zürich ;
- EOS holding, elle-même composée des entreprises suivantes : Romande Energie SA, Groupe E SA, la Ville de Lausanne, les Services Industriels de Genève et FMV SA ;
- Gasverbund Mittelland AG, pour laquelle EDJ est représentée au Conseil d'administration avec énormément d'autres entités publiques ;
- IWB Industrielle Werke Basel AG ;
- Energie Wasser Bern.

En date du 25 mai 2020, réagissant à la volonté pré-électorale du Gouvernement d'entreprendre les démarches visant à révoquer le plan spécial, Geo-Energie-Suisse AG (GES) se disait prête à engager une action en justice si l'exécutif cantonal persistait dans sa démarche. Cette menace, si mise à exécution, aurait pu ouvrir la porte à la réclamation de dédommagements par cette même société auprès de l'Etat jurassien. On a évoqué à plusieurs reprises le montant de CHF 10 millions, rien que ça.

Le Gouvernement jurassien a donc décidé de poursuivre « l'aventure » géothermie profonde. Il promet pourtant que jamais l'argument des éventuelles indemnités financières à verser n'a été décisif en la matière. Les autres paramètres n'ayant pas changé depuis 2020 et la situation financière de l'Etat étant connue de toutes et tous, on peine tout de même à le croire.

Mais peu importe que cela ait pesé ou non dans sa décision. Il n'en demeure pas moins très grave que des sociétés propriétés d'autres cantons et villes puissent menacer de la sorte un Etat membre de l'alliance fédérale. Dans le dossier qui nous occupe comme dans tout autre dossier. Cela est d'autant plus grave que ces sociétés refusent pour la plupart d'effectuer les mêmes expérimentations chez elles.

Aussi, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Les cantons et villes, actionnaires des sociétés évoquées précédemment, ont-ils été contactés par le Gouvernement jurassien ?
- 2) Cas échéants, ces autorités cantonales et communales ont-elles indiqué cautionner la pratique de leur(s) société(s) ?
- 3) Si en dépit du bon sens le Gouvernement jurassien ne s'était contenté d'analyser ces éventuelles indemnités uniquement du point de vue juridique et non politique, prévoit-il de contacter les autorités précitées ?

D'avance nous remercions le Gouvernement de sa réponse qui ne manquera pas, nous en sommes convaincus, de démontrer que la souveraineté jurassienne, dans le cadre de la Confédération, est toujours garantie.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)

Intervention déposée officiellement le 04 février 2022

Documents annexés